



Retour sur le Comité Technique du 17 mars 2015

Un Comité Technique marathon : 13h30-18h avec 20 points présentés à l'ordre du jour. Les représentants du personnel FO et CGT n'ont pas siégé.

1 / Modification du tableau des effectifs

10 transformations de postes ont été présentées.

CFDT : abstention. UNSA : abstention.

2 / Plan de formation : programmation 2015

Le budget formation reste constant entre 2014 et 2015 alors que la Métropole a accueilli 200 agents supplémentaires en janvier 2015. Au passage, les représentants du personnel indiquent qu'ils viennent de découvrir une nouvelle règle : les agents ne peuvent plus bénéficier de tickets TAN pour se déplacer pour les formations sur la métropole nantaise... L'administration n'a pas l'air bien au clair et indique qu'elle revoit ce point.

CFDT : abstention. UNSA : abstention.

3/ Dispositif des chronotachygraphes

Les chronotachygraphes sont les disques installés dans les véhicules pour enregistrer les déplacements des chauffeurs. Sur les véhicules récents, ce sont des boîtiers électroniques qui fonctionnent avec une carte. Le nouveau dispositif vise à bien informer les agents de leur existence dans les véhicules, de leur utilisation (ou non) et du traitement des données. Une clarification nécessaire.

CFDT : pour. UNSA : pour.

4/ Modalités de gestion de la journée de solidarité pour les cadres

Le ton monte. Le dossier vise à retirer systématiquement un jour de repos cadres pour la journée de solidarité là où la possibilité était laissée de réaliser cette journée en heures supplémentaires. Dossier présenté en dernière minute, sans concertation approfondie, et dans un contexte de cafouillage sur les modalités de gestion pour les C et les B.

CFDT : contre. UNSA : contre.

Désormais, lorsque les représentants du personnel rejettent ensemble un dossier qui nécessite une délibération de la collectivité, l'employeur a obligation de le représenter dans un délai de 8 jours à 1 mois. C'est le cas ici.

5 / Présentation des orientations budgétaires (c'est une information, il n'y a pas de vote)

Pas de scoop. La CFDT souligne qu'on ne peut pas demander aux services de faire continuellement plus et mieux avec moins : on met les agents en tension avec des risques forts (santé, risques psychosociaux). Les élus politiques doivent donc faire des choix en matière de politiques publiques et en être porteurs auprès des citoyens, ce ne sont pas aux agents d'en faire les frais dans leur travail quotidien.

Sur la maîtrise de la masse salariale, nous répétons que l'accueil d'agents en repositionnement dans les services, bien que nécessaire, n'est pas un levier de maîtrise de la masse salariale. Les accueils de ces agents se développent mais souvent sans une bonne préparation de l'équipe et un bon accompagnement.

6 / Direction des Déchets : évolution organisationnelle

Sont mis en place des postes de référent déchets dans les pôles Nantes Loire et Nantes Ouest, un responsable « proximité territoriale et plan encombrants / dépôts sauvages » et un correspondant qualité sécurité au sien de l'OPC. La CFDT a rappelé qu'elle maintenait sa vigilance sur l'ambiance générale au sein de la Direction et les projets de réorganisation à venir. Mais elle vote favorablement sur ce dossier qui correspond à une action bien identifiée du plan d'action déchets et à une attente des agents (pas seulement à la Direction Déchets).

CFDT : pour. UNSA : contre.

7 / Direction Générale Finances et Gestion : évolution organisationnelle

Deux départements sont créés : Département du Contrôle de gestion et Département de l'Action Foncière et Immobilière. La CFDT s'interroge sur ces « petits » Départements qui n'ont pas la taille des autres : l'administration laisse entendre que l'organigramme pourra encore bouger avec la mise en place de la Direction Générale Ressources. Le rapprochement des directions Contrôle de gestion de Nantes et de la Métropole était à l'ordre du jour depuis longtemps. Maintenant, le chantier ne fait que débuter : harmonisation des processus de travail, fonctionnement d'une équipe plus importante, ... La CFDT demande à ce que les contractuels, nombreux dans ces services, ne voient pas leur situation fragilisée par la réorganisation.

CFDT : pour. UNSA : abstention.

8 / Direction de l'Habitat : évolution organisationnelle

Une part de l'activité est transférée à la cellule de gestion, le service parc privé est renforcé avec une nouvelle répartition des moyens humains. Une réorganisation travaillée depuis 2 ans, qui permet aux agents de se recentrer sur leur cœur de métier.

CFDT : pour. UNSA : pour.

9 / Pôle Erdre et Cens : évolution organisationnelle

Transformation de poste au Service Développement urbain et environnement, renforcement de la cellule de gestion. Une réorganisation travaillée avec les agents qui y retrouvent leur compte.

CFDT : pour. UNSA : pour.

10 / Direction Générale du Développement Economique et de l'Attractivité Internationale

Redéfinition des missions entre la DGDEAI, les pôles de proximité et le Département du Développement Urbain : les postes de A évoluent et les agents de la DGDEAI et des pôles peuvent se positionner. Un chantier reste ouvert sur les postes d'assistants (clarification des missions).

CFDT : abstention. UNSA : pour.

11 / Pôle Sud-Ouest : création d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols

L'Etat n'assure plus à compter de juillet 2015 l'instruction des autorisations du droit des sols pour les communes de la Métropole. La Métropole a choisi de mettre en place un service de 3 agents pour assurer l'instruction pour le compte de 8 communes (d'autres communes ont préféré assurer l'instruction elles-mêmes). Pour la CFDT, des questions ne sont pas encore résolues : un organigramme bancal avec un B encadrant 6 agents entourés de A experts, les locaux (où mettre les agents ?) et le délai plus que serré pour recruter et mettre en place une équipe opérationnelle au 1^{er} juillet 2015.

CFDT : abstention. UNSA : abstention.

12 / Direction Générale à la Culture

2 dossiers créent des services communs (Direction Administrative des Etablissements Culturels et Direction du Développement Culturel) : c'est la conséquence des transferts d'équipements culturels à la Métropole décidés fin 2014.

Sur les 2 dossiers : CFDT : abstention. UNSA : abstention

Le troisième dossier concerne le transfert de la compétence Archéologie à la Métropole : il se traduit par la création d'un service commun avec 4 archéologues de Nantes et 1 de Rezé.

CFDT : abstention. UNSA : pour.

13 / Direction des Sports : création d'un service commun

Là aussi, il s'agit des conséquences des transferts à la Métropole d'équipements sportifs et de la compétence Sport de Haut Niveau décidés fin 2014. Parmi les nombreuses questions posées par ce dossier (que la CFDT a déjà relayé en Comité technique de la Ville de Nantes) : le fonctionnement anormal du Stadium avec une équipe de 5 agents et de 3 emplois d'avenir et le déploiement d'une équipe de 8 agents dans le futur équipement métropolitain de la Trocardière sans aucune création de postes.

CFDT : contre. UNSA : abstention.

14 / Emplois d'avenir et apprentissage

Dans le cadre de la création de services communs sur la Culture et le Sport, les emplois d'avenirs et les capacités d'accueil des apprentis passent à la Métropole. C'est le cas pour les 3 emplois d'avenir présents au Stadium (voir point 13) : sans eux, l'équipement ne pourrait pas tourner ce qui prouve bien que la collectivité « profite » de leur statut. La Vice-Présidente au Personnel nous reprend sur le terme « profite ». Nous persistons en indiquant que nous avons toujours soutenu le dispositif en

restand vigilant sur le fait que les emplois d'avenir ne remplacent pas des postes pérennes : c'est manifestement le cas ici et nous le dénonçons !

CFDT : contre. UNSA : contre.

Le dossier étant rejeté par les représentants du personnel, l'employeur a obligation de le représenter (voir point 4).

15 / Direction de la communication externe : astreinte du pôle Presse

Fini le bénévolat le week-end pour les attachés de presse : l'astreinte est organisée et rémunérée ! La CFDT ne peut que s'en réjouir.

CFDT : pour. UNSA : pour.

16 / Direction de la Réglementation et de la Gestion de l'Espace Public

Premier dossier : nouveau planning pour la Brigade de Contrôle Nocturne, une équipe de 4 agents travaillant en alternance la nuit et le jour. 6 nuits supplémentaires sont rajoutées dans l'année. La CFDT dénonce ce nouveau planning qui aura des impacts sur la santé des agents : ce dossier aurait d'abord dû être examiné en CHSCT. De plus, l'équipe actuelle fonctionne avec 4 agents de catégorie C alors qu'elle était prévue pour être formée de 6 agents de catégorie B. Contrairement à ce que l'administration affirme, les agents ne sont pas satisfaits de ces nouveaux plannings. La CFDT demande le retrait de ce dossier. La Vice-Présidente au Personnel le soumet au vote malgré tout.

CFDT : contre. UNSA : contre.

Avez-vous bien suivi ce qu'il s'est passé dans les points 4 et 14 ? Comme les plannings de travail ne font pas l'objet d'une délibération, l'employeur n'a pas obligation de représenter ce dossier malgré le rejet unanime des représentants du personnel. La CFDT signale néanmoins que rien n'interdit de ré-ouvrir le dossier. Refus de la Vice-Présidente au Personnel. C'est un passage en force et un mépris pour les représentants du personnel !

Deuxième dossier : organisation du Secteur Débits de Boissons et Taxis.

Le Secteur est renforcé avec une transformation de poste de C et B pour l'encadrement et le recrutement d'un B. Interrogation toute de même sur l'équilibre de l'organigramme : dans le même service, 2 Secteurs (dont celui-ci) sont encadrés par des B et un troisième est seulement composé d'agents de catégories C.

CFDT : abstention. UNSA : pour.

Un nouveau Comité technique est convoqué le 27 mars pour traiter des dossiers rejetés :

- Journée de solidarité pour les cadres
- Emplois d'avenir et apprentissage